

Décisions du directoire

Mai 2020

2020-55 (05/05/2020)

Approbation des tarifs et conditions d'usage des outillages publics et des redevances domaniales 2020 - Erratum Juin 2020.

2020-56 (05/05/2020)

Validation de l'ouverture d'une opération d'investissement pour la construction d'un bâtiment administratif au Terminal Céréaliier.

2020-57 (05/05/2020)

Validation de la mise à jour du code tarif pour la prestation de fournitures d'eau aux navires – Minimum de facturation dans le barème outillages 2020.

2020-58 (26/05/2020)

Attribution d'une AOT en faveur de la société OCETRA pour une surface de 492 m² de magasin 60 au Port Ouest.

2020-59 (26/05/2020)

Attribution d'une AOT en faveur de la société SEANERGY :

- Pour une surface de 491 m² en faveur d'ONE SEANERGY
- Pour une surface de 617 m² de terre-plein en faveur de SEANERGY OCEAN INDIEN.

2020-60 (26/05/2020)

Attribution d'une AOT en faveur de la société PECHE AVENIR pour une surface de 19,41 m² de bureaux aux Entrepôts Frigorifiques au Port Ouest.

2020-61 (26/05/2020)

Attribution d'une AOT en faveur de la société PECHE AVENIR pour une surface de 87 m² de magasin au Hall B aux Entrepôts Frigorifiques au Port Ouest.

2020-62 (26/05/2020)

COVID 19- Plan d'action du GPMDLR – 3^{ième} phase :

En complément des décisions 2020/048 et 2020/052,

Pour tous les débiteurs de Port Réunion

Le paiement des factures de mai sera exigible à 90 jours à date de réception, selon les mêmes modalités que ce qui a été acté pour les factures de mars et avril ;

Pour les acconiers plus spécifiquement

Le directoire étend au mois de mai 2020, le dispositif d'ajustement tarifaire afférent à la location des portiques et aux tarifs reefer et terre-pleins banalisés par émission d'avoir.